MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES
MRC D'ANTOINE-LABELLE
PROVINCE DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Lac-des-Écorces tenue le lundi 9 décembre 2019 à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville à 19h00.

Sont présents :	Pierre Flamand	Maire
	Serge Piché	Conseiller
	Normand Bernier	Conseiller
	Yves Prud'homme	Conseiller
	Alain Lachaine	Conseiller
	Éric Paiement	Conseiller
	Pierre Lamoureux	Conseiller

Formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Flamand.

Est également présente Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière.

****

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 19h00 et constate le quorum.

****

2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7286

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. Ouverture de la séance et constatation du quorum
2. Présentation et adoption de l'ordre du jour
3. Ajournement de la séance
4. Réouverture de la séance et constatation du quorum
5. Approbation des procès-verbaux :
5.1 Séance ordinaire du 11 novembre 2019;
6. Période de question
7. Correspondance
7.1 Correspondance des Chevaliers de Colomb;
8. Administration générale
8.1 Dépôt de l'extrait du registre des déclarations des dons, des marques d'hospitalité et des avantages reçus des élus municipaux;
8.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal;
8.3 Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020;
8.4 Avis de motion de l'adoption du règlement numéro 235-2020 décrétant l'imposition de la taxation et des compensations pour l'année financière 2020;
8.5 Dépôt du projet de règlement numéro 235-2020 décrétant l'imposition de la taxation et des compensations pour l'année financière 2020;
8.6 Fermeture des services administratifs pour la période des Fêtes;
8.7 Nomination d'un maire suppléant;
8.8 Nomination et assignation des responsabilités aux membres du conseil municipal;
8.9 Nomination des signataires autorisés pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces;

8.10 Autorisation de créditer l'imposition d'une taxation;

8.11 Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 au surplus affecté du fonds de développement industriel année 2018;

8.12 Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 au fonds réservé d'aide au développement du milieu – secteur Val-Barrette année 2018;

8.13 Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 au fonds réservé d'aide au développement du milieu – secteur Val-Barrette année 2019;

8.14 Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 au fonds réservé « planchers hôtel de ville »;

8.15 Affectation du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 au fonds réservé « réparation Dôme Uniprix »;

8.16 Approbation du rapport des états financiers 2016 de l'Office municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces;

8.17 Approbation du rapport des états financiers 2017 de l'Office municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces;

8.18 Approbation du budget annuel 2019 de l'Office municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces;

8.19 Demande d'appui à la création d'un nouveau fonds pour financer la réfection du réseau routier local;

8.20 Autorisation aux procureurs de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle à signer et autoriser les constats d'infraction en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme émise pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces;

8.21 Renouvellement du forfait téléphonique juridique – DHC avocats;

8.22 Mandat de mise à jour de l'étude financière du site de la station piscicole du Lac-des-Écorces;

8.23 Autorisation de signataire pour le bail locatif d'un centre de données extérieur – projet « Brancher Antoine-Labelle », modifiant la résolution numéro 2018-10-6904;

8.24 Présentation et approbation des comptes;

9. Sécurité publique, sécurité incendie et sécurité civile

9.1 Acceptation de la démission de Olivier Bondu, à titre de pompier volontaire;

9.2 Embauche de nouveaux pompiers volontaires;

10. Travaux publics (voirie municipale)

10.1 Approbation des dépenses relatives au Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration – dossier 00027902-1 – chemin Tour-du-Lac-David-Sud;

10.2 Approbation des dépenses relatives au Programme d'aide à la voirie locale Volet – Projets particuliers d'amélioration – Projets d'envergure ou supramunicipaux - dossier 00028808-1 - chemin Tour-du-Lac-David-Sud;

10.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2020;

10.4 Autorisation à la direction générale de procéder à des appels d'offres pour l'acquisition et location-acquisition de camions de déneigement et équipements de déneigement;

11. Hygiène du milieu (aqueduc, égout, matières résiduelles)

11.1 Affectation du fonds réservé aux collectes supplémentaires des matières résiduelles au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019;

11.2 Affectation d'une partie du surplus réservé du fonds « Eaux et égouts » pour les frais d'obligations relatifs aux règlements d'emprunt #009-2003, 016-2003, 61-2005 et 74-2006 au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019;

11.3 Approbation du bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable pour l'année 2018;

12. Santé et bien-être (HLM)

N/A

13. Urbanisme et environnement

13.1 Nomination d'un représentant municipal au sein du Comité du bassin versant de la Rivière du Lièvre (COBALI);

13.2 Programme de reboisement social – modification de la résolution # 2019-05-7128;

14. Loisirs et culture

14.1 Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives – demande d'aide financière;

14.2 Embauche d'une responsable des bibliothèques municipales;

15. Divers
16. Période de questions
17. Levée de la séance

ADOPTÉE

****

3. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7287

ATTENDU que la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020 est convoquée à 19h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner cette présente séance ordinaire pour se poursuivre ce même jour après la levée de la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2020.

ADOPTÉE

****

4. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire, M. Pierre Flamand, procède à la réouverture de la séance à 19h35 et constate le quorum à sept (7) membres présents et reprend la séance au point 5 de l'ordre du jour.

****

5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7293

5.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 NOVEMBRE 2019

ATTENDU que les membres du Conseil ont tous reçu un projet de procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 11 novembre 2019 en vue de son approbation et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 tel que déposé au conseil et avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

****

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

****

7. CORRESPONDANCE

7.1 Correspondance des Chevaliers de Colomb;

****

8. ADMNISTRATION GÉNÉRALE

8.1 DÉPÔT DE L'EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS DES DONS, DES MARQUES D'HOSPITALITÉ ET DES AVANTAGES REÇUS DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONFORMÉMENT à l'article 8 du règlement numéro 215-2018 pourvoyant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux,* la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose au Conseil l'extrait du registre des déclarations de dons, marques d'hospitalité et avantages reçues par les élus municipaux.

****

8.2 DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En conformité avec l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (E-2.2), les membres du conseil municipal, M. Pierre Flamand, M. Serge Piché, M. Alain Lachaine, M. Éric Paiement, M. Normand Bernier, M. Pierre Lamoureux et M. Yves Prud'Homme ont déposé au Conseil leur déclaration des intérêts pécuniaires en séance tenante.

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7294

8.3 ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le calendrier ci-après soit **ADOPTÉ** relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2020. Ces séances se tiendront le deuxième (2e) lundi de chaque mois (sauf exception) et débuteront à 19h00 :

Calendrier 2020 des séances ordinaires du Conseil municipal à compter de 19h		
Jour	Date	Raison du report
Lundi	13 janvier	
Lundi	10 février	
Lundi	9 mars	
Mardi	14 avril	13 avril – Lundi de Pâques
Lundi	11 mai	
Lundi	8 juin	
Lundi	27 juillet	
Lundi	10 août	
Lundi	14 septembre	
Mardi	13 octobre	12 octobre – Action de grâce
Lundi	9 novembre	
Lundi	14 décembre	

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

****

8.4 AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

Le conseiller, M. Éric Paiement donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis pour adoption le règlement portant le numéro 235-2020 décrétant l'imposition de la taxation et des compensations pour l'année financière 2020.

****

8.5 DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 235-2020 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXATION ET DES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2020

En conformité avec l'article 445 du *Code municipal du Québec,* le conseiller M. Normand Bernier dépose au Conseil le projet de règlement numéro 235-2020 décrétant l'imposition de la taxation et des compensations pour l'année financière 2020.

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7295

8.6 FERMETURE DES SERVICES ADMINISTRATIFS POUR LA PÉRIODE DES FÊTES

ATTENDU les prescriptions de la convention collective et des contrats de travail en vigueur relativement aux congés fériés et chômés;

ATTENDU l'achalandage restreint aux services administratifs municipaux durant la période des Fêtes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE ce Conseil décrète la fermeture des bureaux des services administratifs municipaux du mardi 24 décembre 2019 au jeudi 2 janvier 2020 inclusivement;

QUE les journées du 27 et 30 décembre 2019 soient rémunérées exclusivement à même les banques de temps accumulé et autres congés cumulés de chacun des employés municipaux ou par des congés sans salaire.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7296

8.7 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la nomination d'un maire suppléant advenant l'incapacité d'agir du maire, M. Pierre Flamand, pour un prochain terme de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE le conseil municipal désigne le conseiller M. Yves Prud'Homme comme maire suppléant à compter de ce jour pour une période de 12 mois, afin d'exercer les pouvoirs du maire lorsqu'il est absent ou est empêché de remplir les devoirs de sa charge ou lorsqu'il y a vacance à la charge du maire;

QUE M. Yves Prud'Homme, maire suppléant, soit également désigné comme substitut du maire à la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7297

8.8 NOMINATION ET ASSIGNATION DES RESPONSABILITÉS AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

ATTENDU que ce Conseil souhaite attribuer des responsabilités aux membres du conseil afin de siéger sur différents comités de travail pour l'année 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer les membres du conseil sur les comités de travail pour l'année 2020, tel qu'il appert au tableau suivant, savoir :

Comités de travail 2020			
Administration & Finances	Normand Bernier Pierre Lamoureux Alain Lachaine substitut	**Maire suppléant**	Yves Prud'Homme
Aqueduc & Égout	Normand Bernier Pierre Lamoureux Yves Prud'Homme substitut	**Mot du maire Journal municipal**	Pierre Flamand
Bibliothèques	Éric Paiement Yves Prud'Homme substitut	**OMH des HL – CA** **Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides**	Yves Prud'Homme Pierre Flamand substitut
Développement économique	Alain Lachaine Serge Piché Yves Prud'Homme Normand Bernier substitut	**Politique familiale et des aînés**	Alain Lachaine Éric Paiement Serge Piché substitut
Eaux **Comité intermunicipal**	Pierre Flamand Yves Prud'Homme substitut	**Relation de travail**	Alain Lachaine Normand Bernier Yves Prud'Homme substitut
Environnement	Alain Lachaine Yves Prud'Homme Normand Bernier substitut	**RIDL – CA** **Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre**	Yves Prud'Homme Éric Paiement substitut
Fondation de la MRCAL pour l'environnement	Alain Lachaine Pierre Lamoureux Serge Piché substitut	**Sécurité civile**	Alain Lachaine Yves Prud'Homme Normand Bernier substitut
Incendie Lac-des-Écorces	Normand Bernier Yves Prud'Homme	**Urbanisme & CCU**	Éric Paiement Serge Piché Alain Lachaine substitut
Incendie SSIRK	Pierre Flamand Yves Prud'Homme Normand Bernier substitut	**Voirie Été – Hiver**	Normand Bernier Serge Piché Yves Prud'Homme Éric Paiement substitut
Loisirs & Culture	Éric Paiement Serge Piché Yves Prud'homme substitut		

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7298

8.9 NOMINATION DES SIGNATAIRES AUTORISÉS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

Il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les personnes suivantes à signer, pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces, et ce pour l'année 2020, tous les documents nécessaires pour assurer la gestion de la municipalité, tels que les effets bancaires, contrats, ententes et tout autre document, savoir :

M. Pierre Flamand, maire ou M. Yves Prud'Homme, maire suppléant

Et

Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière ou Mme Nathalie Labelle, directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7299

8.10 AUTORISATION DE CRÉDITER L'IMPOSITION D'UNE TAXATION

ATTENDU l'envoi des comptes de taxes pour l'année 2019 en janvier 2020;

ATTENDU qu'après analyse et vérification, le compte de taxes d'un contribuable doit être modifié;

ATTENDU le dépôt au conseil municipal par la directrice générale et secrétaire-trésorière du tableau explicatif suivant :

# MATRICULE	Nature de la taxation à annuler	Montant des taxes à annuler
9252-42-9485	Créditer 1 licence pour chien en 2019 (15 $ plus les intérêts accumulés au 10 décembre 2019)	20 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'annulation de l'imposition de taxe, tel que décrit dans le tableau intégré à la présente résolution, et de créditer le contribuable y mentionné, et ce, pour un montant total de 20 $.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7300

8.11 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU SURPLUS AFFECTÉ DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU que la Municipalité a procédé à la création d'un fonds spécifique pour le développement industriel en 2014 de 0.05 $, à même la taxe annuelle INR;

ATTENDU que le montant budgété pour l'année 2018 était de 9 117 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la somme de 9 117 $ au surplus affecté du fonds du développement industriel.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7301

8.12 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU FONDS RÉSERVÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, SECTEUR VAL-BARRETTE, POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU que la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides a remboursé à la Municipalité, pour la quatrième année, un montant équivalent aux intérêts versés durant l'exercice 2018 pour l'achat de la bâtisse de la Caisse Desjardins du secteur Val-Barrette, soit pour une somme de 1 792.26 $;

ATTENDU que selon l'entente signée en 2014, les 5 annuités remboursées doivent servir au développement du milieu – secteur Val-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la somme de 1 792,26$ du surplus accumulé non affecté au fonds réservé d'aide au développement du milieu, secteur Val-Barrette.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7302

8.13 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU FONDS RÉSERVÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU, SECTEUR VAL-BARRETTE, POUR L'ANNÉE 2019

ATTENDU que la Caisse Desjardins du Cœur des Hautes-Laurentides a remboursé à la Municipalité, pour la cinquième année, un montant équivalent aux intérêts versés durant l'exercice 2019 pour l'achat de la bâtisse de la Caisse Desjardins du secteur Val-Barrette, soit pour une somme de 898,62 $;

ATTENDU que selon l'entente signée en 2014, les 5 annuités remboursées doivent servir au développement du milieu – secteur Val-Barrette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la somme de 898,62 $ du surplus accumulé non affecté au fonds réservé d'aide au développement du milieu, secteur Val-Barrette.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7303

8.14 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU FONDS RÉSERVÉ « PLANCHERS DE L'HÔTEL DE VILLE »

ATTENDU que le conseil désire continuer annuellement la création d'un fonds pour entretenir ou changer les planchers de l'hôtel de ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la somme de 4 500 $ du surplus accumulé non affecté au fonds réservé « Planchers de l'hôtel de ville ».

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7304

8.15 TRANSFERT DU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU FONDS RÉSERVÉ « RÉPARATION DÔME UNIPRIX »

ATTENDU que la durée de vie de la toile du dôme est d'environ 20 ans;

ATTENDU que l'installation date déjà de 6 ans;

ATTENDU que le conseil municipal veut prévoir son remplacement sur une longue période;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la somme de 12 000 $ du surplus accumulé non affecté au fonds réservé « Réparation du dôme Uniprix ».

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7305

8.16 APPROBATION DU RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS 2016 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que la municipalité a reçu le rapport des états financiers 2016 de l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces provenant de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU que les états financiers 2016 démontrent un déficit de 42 888 $;

ATTENDU que la portion de la municipalité correspond à 10% du déficit, soit 4 289 $;

ATTENDU que la municipalité doit aussi assumer des dépenses non reconnues de 430$;

ATTENDU que le 25 février 2016, la municipalité versait un montant de 5 626 $ pour l'exercice 2016;

ATTENDU que le 19 mai 2017, l'OMH remboursait à la municipalité la somme de 1 294 $ versée en trop pour ledit l'exercice 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

APPROUVER les états financiers corrigés de 2016 de l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces;

AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à acquitter le solde dû soit, la somme de 387 $ à l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-520-970-00.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7306

8.17 APPROBATION DU RAPPORT DES ÉTATS FINANCIERS 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que la municipalité a reçu le rapport des états financiers 2017 de l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces provenant de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU que les états financiers 2017 démontrent un déficit de 46 116 $;

ATTENDU que la portion de la municipalité correspond à 10% du déficit, soit 4 612 $;

ATTENDU que la municipalité doit aussi assumer des dépenses non reconnues de 250$;

ATTENDU que le 20 janvier 2017, la municipalité versait à l'Office municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces un montant de 2 461 $ pour l'exercice 2017 et que le 18 avril 2018 un autre versement de 2 176$ a été acquitté, pour un total de 4 637 $;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

APPROUVER les états financiers de 2017 de l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces;

AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à acquitter le solde dû soit, la somme de 225$ à l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-520-970-00.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7307

8.18 APPROBATION DU BUDGET ANNUEL 2019 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que la municipalité a reçu le budget annuel 2019 de l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces;

ATTENDU que la Municipalité doit assumer 10% du déficit annuel de l'Office municipal d'habitation de Lac-des-Écorces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

APPROUVER le budget annuel 2019 de l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces, daté du 11 novembre 2019 et indiquant un déficit de 16 465 $;

AUTORISER la directrice générale et secrétaire-trésorière à acquitter la somme de 1 646 $ à l'Office Municipal d'Habitation de Lac-des-Écorces, correspondant à 10% du déficit annuel de 16 465 $;

S'ENGAGER à assumer sa quote-part des sommes investies dans les travaux RAM capitalisables et particulièrement son financement en capital et intérêts de l'ensemble des sommes octroyées en vertu du Plan québécois des infrastructures;

TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Office Municipal d'Habitation des Laurentides;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-520-970-00.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7308

8.19 DEMANDE D'APPUI À LA CRÉATION D'UN NOUVEAU FONDS POUR FINANCER LA RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

ATTENDU que de nombreuses routes en milieux ruraux sont en piètre état;

ATTENDU que des municipalités en milieux ruraux ne peuvent assumer adéquatement les frais de réfection et de maintien de ces routes;

ATTENDU que le Programme de voirie locale actuellement en vigueur ne permet pas aux municipalités rurales d'y participer en raison, notamment, de la compétition avec les besoins de plusieurs grandes villes;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) ont signé une entente confiant à la MRC la réfection et l'entretien de cette route;

ATTENDU que la MRC du Haut-Saint-François et ses cinq municipalités initient un mouvement afin de demander au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi qu'au ministre des Transports la constitution d'un nouveau fonds bien garni financièrement tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

ATTENDU la réception d'une demande d'appui de la MRC du Haut-Saint-François et de ses des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces appuie la résolution de la MRC du Haut-Saint-François et des cinq municipalités longeant la Route 257 (La Patrie, Hampden, Scotstown, Lingwick et Weedon) quant à leur demande pour la constitution d'un nouveau

fonds bien garni financièrement pour financer la réfection et le maintien de routes en milieux ruraux et en piètre état, tout en considérant les éléments suivants :

a) La capacité de payer des municipalités;
b) L'accès difficile aux programmes existants;
c) Les défis de développement de milieux ruraux avec facteurs défavorables;
d) La pérennité des infrastructures.

QU'une copie de la présente résolution soit adressée au ministre des Finances, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au ministre des Transports du Québec ainsi qu'à la députée du comté de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, afin de susciter l'engagement de ces instances et rassembler les budgets nécessaires.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7309

8.20 AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU que le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution MRC-CC-13466 10-19, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le 31 décembre 2020 ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Senécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la *Municipalité de Lac-des-Écorces* en vertu de la règlementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser Me Pierre-Alexandre Brière, Me Marie-Claire Côté et Me Audrey Senécal de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la règlementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la Municipalité de Lac-des-Écorces, faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7310

8.21 RENOUVELLEMENT DU FORFAIT TÉLÉPHONIQUE JURIDIQUE – DHC AVOCATS

ATTENDU que le forfait téléphonique juridique de la Municipalité avec la firme DHC avocats vient à échéance le 31 décembre 2019;

ATTENDU l'offre de service reçu le 27 novembre 2019 de la firme DHC avocats afin de renouveler le forfait téléphonique juridique pour l'année 2020 aux mêmes termes et conditions que le forfait de l'année 2019, soit :

1. Forfait téléphonique

Un service illimité de consultations téléphoniques pour tout le personnel œuvrant au sein de la municipalité au montant de 400 $ par année, plus les taxes applicables;

2. Taux horaire

Pour tous les services juridiques en droit municipal et en droit du travail, incluant la négociation de conventions collectives, l'arbitrage de griefs, les dossiers portant sur les normes du travail et la CNESST, et pour tous les dossiers de droit public et administratif, au montant maximum de 140 $/heure, plus les taxes et déboursés applicables;

3. Frais de déplacement et d'hébergement

Aucuns frais de déplacement et d'hébergement ne sont facturés.

4. Perception de taxes municipales

Honoraires de 9% des montants perçus, plus taxes et déboursés.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'ACCEPTER l'offre de service reçu le 27 novembre 2019 de la firme DHC avocats afin de renouveler le forfait téléphonique juridique pour l'année 2020 aux mêmes termes et conditions que le forfait de l'année 2019;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-130-00-412.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7311

8.22 MANDAT : MISE À JOUR DE L'ÉTUDE FINANCIÈRE DU SITE DE LA STATION PISCICOLE DU LAC-DES-ÉCORCES

ATTENDU l'offre de service déposé au CLD d'Antoine-Labelle par la firme Raymond Chabot Grant Thornton le 8 juillet 2019 pour la mise à jour de l'étude financière du site de la station piscicole du Lac-des-Écorces au montant de 24 150 $ incluant les taxes applicables;

ATTENDU le partenariat entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, le CLD d'Antoine-Labelle, la Ville de Mont-Laurier et la Municipalité de Lac-des-Écorces afin d'assumer conjointement le coût des honoraires professionnels de cette étude financière du site de la station piscicole du Lac-des-Écorces;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents ce qui suit :

D'ENTÉRINER le paiement au montant de 1 500 $, représentant la portion payable par la municipalité, au CLD d'Antoine-Labelle afin que ce dernier octroi le mandat à la firme Raymond Chabot Grant Thornton d'effectuer la mise à jour de l'étude financière du site de la station piscicole du Lac-des-Écorces au montant total de 24 150 $ incluant les taxes applicables;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire # 02-130-00-412-00.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7312

8.23 AUTORISATION DE SIGNATAIRE POUR LE BAIL LOCATIF D'UN CENTRE DE DONNÉES EXTÉRIEUR – PROJET « BRANCHER ANTOINE-LABELLE » MODIFIANT LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2018-10-6904

ATTENDU l'adoption de la résolution portant le numéro 2018-10-6904 le 9 octobre 2018, par laquelle ce Conseil autorisait le maire, M. Pierre Flamand et Mme Nathalie Labelle, directrice générale par intérim à signer tout document relatif à l'implantation d'un cabinet extérieur (centre de données) dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle »;

ATTENDU l'entrée en fonction de Mme Linda Fortier, le 8 juillet 2019, à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution portant le numéro 2018-10-6904 adoptée par le conseil le 9 octobre 2018, afin d'autoriser Mme Linda Fortier, directrice générale et secrétaire-trésorière, conjointement avec le maire, M. Pierre Flamand, ou le maire suppléant, M. Yves Prud'Homme, à signer tout document relatif à l'implantation d'un cabinet extérieur (centre de données) ainsi que le bail locatif pour l'établissement d'un centre de données extérieur sur le terrain de l'hôtel de ville de la municipalité dans le cadre du projet « Brancher Antoine-Labelle ».

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7313

8.24 PRÉSENTATION ET APPROBATION DES COMPTES

ATTENDU le dépôt de la liste des comptes du mois de novembre 2019 par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Linda Fortier, qui certifie que les crédits sont disponibles pour couvrir ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver et/ou entériner le paiement des comptes suivants, à savoir :

Type de dépenses	Total
Dépenses mensuelles et incompressibles Novembre 2019	266 987,94 $

ADOPTÉE

****

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE, SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7314

9.1 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE M. OLIVIER BONDU À TITRE DE POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU la réception de la démission de M. Olivier Bondu à titre de pompier volontaire du service de sécurité incendie Rivière Kiamika;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de M. Olivier Bondu à titre de pompier volontaire du service de sécurité incendie Rivière Kiamika et de lui transmettre une lettre de remerciements pour ses bons et loyaux services offerts au cours des dernières années.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7315

9.2 EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS VOLONTAIRES

ATTENDU la recommandation d'embauche de M. Simon Lagacé, directeur du service de sécurité incendie Rivière Kiamika, déposée au conseil le 28 novembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'embauche de Mme Valérie Gagnon (C6), M. Kevin Thibault (C6) et M. André Cadieux (C4), à titre de pompiers volontaires au service de sécurité incendie Rivière Kiamika à compter de ce jour.

ADOPTÉE

****

10. TRAVAUX PUBLICS (VOIRIE MUNICIPALE)

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7316

10.1 APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – DOSSIER 00027902-1 - CHEMIN TOUR-DU-LAC-DAVID-SUD

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**APPROUVER** les dépenses de 121 080 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7317

10.2 APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION – PROJETS D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX - DOSSIER #00028808-1 – CHEMIN TOUR-DU-LAC-DAVID-SUD

ATTENDU la confirmation reçue de l'octroi d'une aide financière au montant de 30 000 $ sur 3 années budgétaires pour l'amélioration d'une partie du chemin Tour-du-Lac-David-Sud;

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU que les travaux réalisés sont admissibles au PAV;

ATTENDU que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'**APPROUVER** les dépenses de 121 080 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7318

10.3 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que la Municipalité de Lac-des-Écorces a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2020;

ATTENDU que l'article 14.7.1 du *Code municipal* permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel; - précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles; - précisent que le présent processus contractuel est assujetti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU que la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU que la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yves Prud'Homme et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2020;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité de Lac-des-Écorces s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité de Lac-des-Écorces confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité de Lac-des-Écorces s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7319

10.4 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES POUR L'ACQUISITION ET LOCATION-ACQUISITION DE CAMIONS DE DÉNEIGEMENT ET D'ÉQUIPEMENTS DE DÉNEIGEMENT

ATTENDU que la Municipalité effectuera, en régie interne, le déneigement de ses chemins municipaux ainsi que ceux appartenant au ministère des Transports du Québec, soient la route 311 et le chemin des Quatre Fourches, à compter de la saison 2020-2021;

ATTENDU que la Municipalité doit posséder l'équipement roulant nécessaire aux procédures de déneigement de ses chemins municipaux ainsi que de ceux appartenant au ministère des Transports du Québec, selon entente;

ATTENDU les exigences de la gestion contractuelle, la Municipalité doit procéder à un appel d'offres public afin d'obtenir des soumissions pour la location-acquisition de deux camions de déneigement et l'acquisition d'équipements de déneigement pour un camion appartenant déjà à la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, **d'autoriser** la directrice générale, Mme Linda Fortier, à procéder à la publication d'appels d'offres publics pour la location-acquisition de deux camions de déneigement et l'acquisition d'équipements de déneigement pour un camion appartenant déjà à la Municipalité sur le site du SEAO et dans le journal local.

ADOPTÉE

****

11. HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC, ÉGOUT, MATIÈRES RÉSIDUELLES)

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7320

11.1 AFFECTATION DU FONDS RÉSERVÉ AUX COLLECTES SUPPLÉMENTAIRES DES MATIÈRES RÉSIDUELLES AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU que le Conseil a créé, lors de l'établissement de son budget 2017, un *surplus affecté pour aide aux contribuables désirant plus de collectes* au montant de 7 000 $ tirés des redevances provenant du Fonds vert du MDDELCC;

ATTENDU que le 13 février 2017, le Conseil a adopté la résolution nº 2017-02-6322 ayant pour titre *Paiement par la municipalité des coûts de collecte d'un bac noir supplémentaire autorisé par la RIDL*;

ATTENDU qu'un montant de 3 300 $ a déjà été utilisé en 2017 pour des cueillettes supplémentaires pour certains contribuables;

ATTENDU que le conseil ne désire plus assurer de collectes supplémentaires aux contribuables concernés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter la somme de 3 700 $ du fonds réservé aux collectes supplémentaires des matières résiduelles au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^O^ 2019-12-7321

11.2 AFFECTATION D'UNE PARTIE DU SURPLUS RÉSERVÉ DU FONDS « EAUX ET ÉGOUTS » POUR LES FRAIS D'OBLIGATIONS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #009-2003, 016-2003, 61-2005 et 74-2006 AU SURPLUS ACCUMULÉ NON AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU que la Municipalité a procédé au financement de ses règlements d'emprunt numéros 009-2003, 016-2003, 61-2005, 74-2006 en 2008.

ATTENDU que des frais de 2% ont été chargés pour l'émission d'obligations soit 38 324.82 $ et que durant 20 ans, un vingtième est prélevé annuellement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'affecter la somme de 1 916,00$ (équivalente au 1/20e de 38 324.82 $) du surplus réservé du fonds « eaux et égouts » au surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^O^ 2019-12-7322

11.3 APPROBATION DU BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU le dépôt au conseil du rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2018 de la Municipalité de Lac-des-Écorces, approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le rapport annuel de la stratégie d'économie d'eau potable 2018 et de prendre acte des recommandations du MAMOT.

ADOPTÉE

****

12 SANTÉ ET BIEN-ÊTRE (HLM)

S/O

****

13 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7323

13.1 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE (COBALI)

ATTENDU que selon les règlements généraux du Comité du bassin versant de la Rivière du Lièvre (COBALI) la Municipalité doit nommer un représentant auprès de COBALI;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer M. Pierre Lamoureux à titre de représentant municipal auprès de COBALI.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7324

13.2 PROGRAMME DE REBOISEMENT SOCIAL – MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION # 2019-05-7128

ATTENDU l'adoption de la résolution portant le numéro 2019-05-7128 le 13 mai 2019, par laquelle ce Conseil autorisait la coopérative de solidarité « Arbre-Évolution » à fournir les végétaux et à accompagner la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire de la municipalité pour un montant de 3 000,00$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU que les dimensions et la qualité des arbres fournis par « Arbre-Évolution » sont supérieures à celles proposées initialement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de modifier la résolution portant le numéro 2019-05-7128 adoptée par le conseil le 13 mai 2019, afin d'autoriser un paiement de 4 060,63$ incluant les taxes applicables à la coopérative de solidarité « Arbre-Évolution » pour la fourniture des végétaux et l'accompagnement à la plantation d'arbres et d'arbustes sur le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

****

14 LOISIRS ET CULTURE

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7325

14.1 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

ATTENDU que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents, ce qui suit :

- **QUE** la Municipalité de Lac-des-Écorces autorise la présentation du projet « Centre de glisse urbain et de plein air » au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

- **QUE** soit confirmé l'engagement de la Municipalité de Lac-des-Écorces à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

- **QUE** la Municipalité de Lac-des-Écorces désigne Mme Linda Fortier, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7326

14.2 EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

ATTENDU le départ à la retraite de Mme Nicole Thériault, responsable des bibliothèques municipales;

ATTENDU l'affichage à l'interne du poste laissé vacant de responsable des bibliothèques municipales;

ATTENDU la recommandation d'embauche de la directrice générale;

ATTENDU les dispositions de la convention collective présentement en vigueur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Normand Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'embaucher et de nommer Mme Karole Thériault au poste de responsable des bibliothèques à compter du 10 décembre 2019, selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE

****

15 DIVERS ET AFFAIRES NOUVELLES

S.O.

****

16 PÉRIODE DE QUESTIONS

****

RÉSOLUTION N^{O} 2019-12-7327

17 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 19h56

ADOPTÉE

****

_____
Pierre Flamand
Maire

_____
Linda Fortier
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

_____
Pierre Flamand
Maire